



Groupe Intermarché

Comité de Groupe INTERMARCHE Réunion du 12 juin 2013

Les élus CGT du Comité de Groupe INTERMARCHE ont, en ouverture de la réunion, dénoncé le conflit de la RONDE DES FRAICHEURS, qui au terme de 35 jours de grève, a permis d'obtenir satisfaction sur leurs revendications légitimes, venant contredire l'attitude de la Direction locale.

Celle-ci, profitant d'une modification de la Convention Collective de la BOULANGERIE PATISSERIE, pensait à tort substituer les mesures de cette convention à un accord d'entreprise plus favorable, gagné lors d'un précédent conflit en 2011. Les pertes de salaires allaient de 400 à 2000 euros par an.

La CGT INTERMARCHE apporte tout son soutien aux grévistes, qui par leur lutte, ont permis aux salariés de LA RONDE DES FRAICHEURS de conserver cet acquis. Mais la vigilance reste permanente tant le dialogue social, est détérioré depuis trop longtemps. Le conflit, aura coûté plus cher à l'entreprise, que les revendications. **La CGT a rappelé que c'est l'ensemble des salariés du groupe qui réclament des hausses de salaires, au vu des excellents résultats de l'Entreprise depuis plusieurs années**

La CGT, demande la négociation d'un intéressement au niveau du groupe, en plus et non en substitution des accords existants dans chaque filiale. Le montant du Crédit Impôt Compétitivité Emploi, payé par les contribuables, se rajoutant aux aides FILLON sur les bas salaires, apportera une nouvelle manne financière aux entités, dont les salariés espèrent bien profiter également. **Le temps est venu de penser aux salaires !**

LOGISTIQUES

Concernant le PSE de 2011, à ITM LAI. Le taux de reclassement des salariés est loin d'être à la hauteur des engagements pris par le cabinet d'accompagnement. Des offres d'emplois dans les Unités de Production, proches des bases impactées ont été proposées, mais il y a eu peu (voire aucun) reclassements. Il devrait y avoir un minimum de passerelles entre les entreprises du groupe pour éviter les licenciements. Nul besoin d'une GPEC pour reclasser...

Concernant le Plan de Transformation de la Logistique, la deuxième phase a été annoncée au CCE ITMLAI. 3 nouvelles bases verront le jour : BRIGNOLES, BOURGES et AVION. Elles viendront en remplacement de celles de MIRAMAS, LEVET et LA BUISSIERE. Nous demandons un vrai accompagnement social, pour les salariés concernés, avec une vision à plus long terme pour les bases qui vont fermer dans les années à venir.

Un projet sera présenté en septembre, concernant la SCAFRUIT France.

UNITES DE PRODUCTION

L'évolution du chiffre d'affaires du Pôle à fin mai est en progression de 7%. Des disparités existent entre les différents Pôles du fait, notamment, du coût des matières premières. Le niveau des investissements est maintenu.

La base mutualisée, de préparation de commandes prévue à MARZAN, sera opérationnelle au 1er semestre 2015, et concernera dans un premier temps 6 entreprises du Pôle : RANOUE, MOULIN DE LA MARCHE, SALAISONS CELTIQUES, SALAISONS DU GUEMENE, KERANNA PRODUCTION et CAPITAINE COOK et dans un deuxième temps, SVELTIC, DELICES DE SAINT LEONARD et LA LAITERIE SAINT PERE.

Syndiquez –vous à la CGT

